



Le Vercors se présente comme une montagne-forteresse, aux accès routiers peu nombreux (ouest, nord, sud) présentant à l'est une barrière infranchissable. Au centre se trouve le Vercors proprement dit (La Chapelle en Vercors, Vassieux, Forêt de Lente).

Le nord du massif est constitué par les Coulmes (Presles) et les Quatre Montagnes (Autrans, Méaudre, Lans, Villard).

Le massif est bordé à l'ouest par le Royans (St Jean, Pont en Royans), à l'est par le Trièves (Cielles) et au sud par le Diois (Beaufort, Die, Châtillon) qui se prolonge le long de la vallée de la Drôme (Luc) et borde la Drôme provençale.

Le parcours proposé permet aussi de découvrir un «pays» peu connu (vallée de la Roanne, St Nazaire le Désert).

Le Parc (www.parc-du-vercors.fr/) constitue la plus grande réserve naturelle de France et les routes à parcourir comptent parmi les plus spectaculaires. Au fil des villages et hameaux, le long des falaises ou au fond des gorges, on découvre une extraordinaire variété de paysages.

Le Vercors compte aussi beaucoup de marques de son passé, de la Préhistoire au drame de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, hôtels, gîtes ruraux, campings, refuges, facilitent le séjour ou le voyage itinérant.



TOUR du VERCORS et du DIOIS

(536 km, 24 cols, 2 B. P. F.)



La randonnée permanente
«Tour du Vercors et du Diois»,
créée en 1974 par Robert Penon,
permet de parcourir la quasi-totalité
des routes du Parc Naturel Régional
du Vercors et de son pourtour.

DEMANDE d'INSCRIPTION INDIVIDUELLE TOUR du VERCORS et du DIOIS

NOM :

PRÉNOM : M F (barrer la mention inutile)

ANNÉE de NAISSANCE:

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE:

TÉLÉPHONE:

COURRIEL:

CLUB :

N° CLUB FFCT:

N° LICENCE PERSONNELLE FFCT:

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en son entier.

☐ Ci joint un chèque d'un montant de 5 € (si licencié FFCT) ou 7 € (autres)
(à l'ordre des Cyclotouristes Grenoblois).

ou

☐ Virement (5 € ou 7 €) à Cyclotouristes Grenoblois
(après demande des codes IBAN et BIC nécessaires auprès des CTG)

Fait à Le

SIGNATURE:



Quelques remarques sur le Tour du Vercors et du Diois

Il s'agit d'un parcours montagneux (l'itinéraire proposé compte 24 cols) faisant passer plusieurs fois du massif central à son pourtour et réciproquement : bien que les pentes soient rarement très raides (ou du moins peu longtemps), les petits braquets apportent un confort non négligeable.

Le parcours peut se faire en principe d'avril à octobre, mais même en été il peut faire très frais (vent du Nord) et humide (le massif du Vercors est très arrosé). Le contraste climatique est important entre le nord (massif proprement dit) à climat montagnard et son pourtour sud (Diois) au climat méditerranéen. Lors d'un voyage itinérant il est nécessaire d'emporter les vêtements appropriés ainsi que le matériel de réparation courant : la seule ville importante au cœur du parcours est Die.

Si l'on préfère partir d'un point fixe, une localisation au centre du massif (La Chapelle en Vercors, Vassieux) est assez indiquée, mais nécessitera à chaque fois des « remontées » supplémentaires. Peut-être vaut-il mieux choisir deux points de départ successifs, l'un pour le Vercors, l'autre pour le Diois. Le parcours proposé ne l'est qu'à titre indicatif : il peut s'accomplir en une ou plusieurs fois et dans un ordre quelconque pour les points de contrôle.

En pleine saison, il faut bien sûr s'assurer de la disponibilité des hébergements. De plus certains établissements peuvent ne fonctionner que l'hiver (stations de ski alpin ou de fond). Il ne faut pas oublier non plus qu'un certain nombre de gîtes, hôtels ou refuges ne sont pas situés exactement sur le parcours et peuvent nécessiter quelques montées supplémentaires. Enfin il convient de s'assurer de l'état des routes : en général une route fermée ne permet pas ici le passage en vélo : par exemple lors de ces dernières années et successivement la route des Ecouges, les Grands-Goulets, la route de Combe-Laval, la route des gorges de la Bourne, ont été temporairement (et parfois très longtemps) fermées pour cause d'éboulements.

Dans l'envoi définitif après inscription nous indiquons d'une part quelques boucles à greffer éventuellement sur l'itinéraire principal, et d'autre part (pour les chasseurs de cols ou les touristes disposant de beaucoup de temps) des parcours annexes faisant passer par un certain nombre de cols proches du parcours.

L'envoi définitif comporte de plus un parcours détaillé (kilométrage et numérotation des routes), une ou des carte(s) de route et un descriptif des principales curiosités à voir ou à visiter sur le parcours.



Règlement

1 Le Tour du Vercors et du Diois, organisé par les Cyclotouristes Grenoblois, est ouvert à tous les cyclotouristes affiliés ou non à la F.F.C.T., mais les participants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.

2 Le parcours, sans limite de temps ni sens imposé et pouvant être réalisé en une ou plusieurs fois, peut habituellement s'effectuer d'avril à octobre. Le parcours proposé n'est pas impératif, la seule validation retenue étant celle des 15 points de contrôle figurant sur la carte de route :
GRENOBLE, VILLARD de LANS, La Chapelle en VERCORS, DIE (1), CHÂTILLON en DIOIS, CLELLES, LALLEY, LUC en DIOIS, St NAZAIRE le DÉSERT, DIE (2), BEAUFORT sur GERVANNE,, VASSIEUX en VERCORS, St JEAN en ROYANS, PRESLES, AUTRANS.
Deux sites BCN-BPF (col de Rousset, col de la Machine) se trouvent sur le parcours.

3 Le départ peut être pris de l'un quelconque des points de contrôle, au choix du participant.

4 Aucune restriction n'est faite en ce qui concerne les types de bicyclettes, à condition que celles-ci soient uniquement mues par la force musculaire, et conformes aux prescriptions du Code de la Route, particulièrement en ce qui concerne l'éclairage.

5 Les participants non licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en RC par l'organisateur. Les participants doivent se déplacer dans le respect du Code de la Route, de la nature et de l'environnement.

6 L'homologation a lieu après vérification de la carte de route qui doit comporter pour chaque point de contrôle un cachet-tampon du commerce ou d'un office public (mairie, poste, office de tourisme,...) de la localité. En cas d'impossibilité d'obtention d'un tel cachet, une photo montrant un panneau désignant clairement la localité devra être jointe à la carte de route.

7 Le droit d'inscription est fixé à 5 € par participant affilié à la FFCT et à 7 € pour un non-licencié, pour délivrance de la carte de route, d'un itinéraire détaillé, de conseils de nature touristique, de variantes possibles et autres documents éventuellement nécessaires. Les chèques bancaires ou C.C.P. sont à libeller à l'ordre des Cyclotouristes Grenoblois. Il est également possible (et même conseillé) d'effectuer le règlement par virement bancaire.

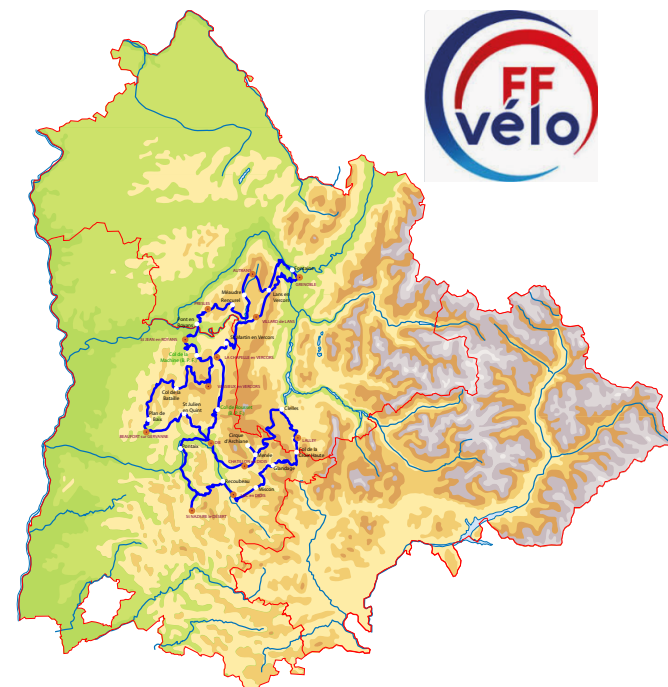
8 Les demandes d'inscription, accompagnées du montant des droits correspondants, devront parvenir au club organisateur suivant le modèle de l'imprimé au verso, au minimum deux semaines avant la date prévue pour le départ. Les demandes de renseignement et la correspondance sont à envoyer au responsable de la Randonnée :

Bernard MORILLE
Tour du Vercors et du Diois
Tél : 07 50 70 82 05
Courriel : bernardm380513@orange.fr



TOUR du VERCORS et du DIOIS

536 km, 24 cols, 2 B.P.F.-B.C.N



RANDONNÉE
PERMANENTE

Label national 255/09

